

République Française
Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Cantal
Arrondissement d'Aurillac
Canton de SAINT PAUL DES LANDES

COMMUNE de SAINT PAUL des LANDES

Délibération du CONSEIL MUNICIPAL
du 10 avril 2025

Nombre de conseillers en exercice : 17 Présents : 12 Représentés : 2 Votants : 14

Sont présents : BENITO Patricia, CHEVALIER Cécile, DONEYS Jean-Luc, TEISSEDE Janine, GALÉRY Jacques, BADUEL Patrick, BARDY Daniel, DELOM Florence, MARCENAC Cécile, MURAT Frédéric, RAYNAL Géraud, VABRE Fabien.

Sont absents : POUGET Alain représenté par Patricia BENITO, PORTERO Séverine, LEGOUT Cécile, PENA-AUBERT Christelle, BOUTONNET Sabine représentée par Cécile CHEVALIER.

L'an deux-mille vingt-cinq, le 10 avril à 20 heures, le Conseil Municipal de Saint-Paul-des-Landes, s'est réuni sous la Présidence de Madame Patricia BENITO, Maire.

Secrétaire de séance : Cécile CHEVALIER

Date convocation et affichage : 04 avril 2025

Délibération N° DEL 2025 029 – Demande de Subvention au titre du Fonds Cantal Solidaire 2025-2027

Vu l'appel à projet Fonds Cantal Solidaire 2025-2027 proposé par le Conseil départemental du Cantal,

Considérant la nécessité de reprendre les voiries :

- Aménagement des bas-côtés du hameau d'Escouderc,
- Réfection des chaussées de la Rue du Bernatou et Rue du Carriérat,

Ces travaux étant estimés à 69 670 € HT, et pouvant bénéficier d'une subvention au titre du Fonds Cantal Solidaire 2025-2027.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver les travaux ainsi fixés,
- De solliciter une aide au titre du Fonds Cantal Solidaire 2025-2027, pour l'exercice 2025,
- D'adopter le plan de financement prévisionnel indiqué ci-dessous,
- D'autoriser le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'obtention de cette subvention,

Dépenses HT		Recettes		
Traverse d'Escouderc	49 990,00 €	FCS 2025	30 %	20 901,00 €
Rues du Carriérat et du Bernatou	19 680,00 €	Autofinancement	70 %	48 769,00 €
	69 670,00 €			69 670,00 €

Après délibération, la proposition est approuvée par 14 voix pour.

Délibéré en séance les ans, mois et jour susdits.
Au registre sont les signatures.
Le Maire, Patricia BENITO



La secrétaire de séance, Cécile CHEVALIER